

Règlement intérieur du 24^{ème} tournoi international d'échecs de Créon

Article 1 : organisation

L'association "Echiquier Club Créonnais" organise le 24^{ème} tournoi international d'échecs de la ville de Créon du lundi 29 juillet au dimanche 04 août 2019 au centre culturel de Créon (3 rue Montesquieu).

Cette 24^{ème} édition se compose de deux tournois :

- le tournoi principal : open A réservé aux joueurs à plus de 1600 Elo
- le tournoi Raoul Lorioux : open B réservé aux joueurs à moins de 1700 Elo

L'organisateur peut décider de placer dans l'open A des joueurs classés ou non, en fonction d'une performance ou d'un classement antérieur.

Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se jouent en **9 rondes**.

Les appariements se font au système suisse accéléré (**système de Haley** : ils sont accélérés pendant les 2 premières rondes puis se font au système suisse intégral) avec le logiciel Papi 3.3.6.

Il est permis à un joueur de prendre un **demi-point « bye »** (sans jouer) à une ronde donnée sauf les deux dernières du tournoi. Cela n'est permis qu'une seule fois durant le tournoi, si une annonce adéquate a été formulée par le joueur à l'arbitre avant la fin des parties de la ronde précédente et acceptée par ce dernier. Une telle possibilité ne devrait pas être octroyée à un joueur qui bénéficie de conditions ou qui n'a pas payé de droit d'entrée dans le tournoi.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88^{ème} Congrès de la F.I.D.E. qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

1h30min + 30s par coup pour les 40 premiers coups puis 30min + 30s par coup pour finir la partie.

Article 4 : inscription et vérification des licences

Les droits d'inscription se montent à 55 € pour les adultes et à 30 € pour les jeunes (moins de 20 ans). Ils sont gratuits pour les M.I. et G.M. (à condition de prévenir l'organisateur au moins 48h avant la ronde 1). La date limite d'inscription est fixée au lundi 29 juillet 2019 à 13h00.

La vérification des licences se déroule le lundi 29 juillet 2019 de 10h00 à 13h00.

Article 5 : horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

Ronde 1 : lundi 29.07.19 à **14h00**
Ronde 2 : mardi 30.07.19 à **10h00**
Ronde 3 : mardi 30.07.19 à **16h00**
Ronde 4 : mercredi 31.07.19 à **15h00**
Ronde 5 : jeudi 01.08.19 à **10h00**
Ronde 6 : jeudi 01.08.19 à **16h00**
Ronde 7 : vendredi 02.08.19 à **15h00**
Ronde 8 : samedi 03.08.19 à **15h00**
Ronde 9 : dimanche 04.08.19 à **9h00**

Article 6 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le Buchholz.

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 04 août 2019 à 16h00.

Les prix du classement général sont partagés au système HORT. Tout prix partagé inférieur à 25 euros n'est pas attribué mais reversé sur les prix supérieurs. Les autres prix non-cumulables sont attribués à la place réelle. Un joueur non licencié en France doit pouvoir justifier de son classement national (licence, attestation) s'il souhaite prétendre à un prix. Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important. Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : prix principaux, prix spéciaux puis prix par catégorie Elo. Tout joueur absent (et non représenté) à la cérémonie renonce à son prix. La liste des prix sera affichée avant la 5^{ème} ronde dans la salle de jeu du tournoi.

Article 7 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Frédéric MARIMON (Arbitre FIDE), Tony ABOUD (Arbitre Fédéral Open 2), Jean-Luc FEIT (Arbitre International).

Pourra également officié, avec autorité d'arbitre, toute personne dûment désignée par l'arbitre principal.

Article 8 : comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E ainsi que le Code sportif édicté par l'A.F.S.V.F.P..

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 30 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

Les téléphones portables ou tous les types d'appareil de communication doivent être complètement éteints. Il faut, si possible, prévoir un sac pour les y laisser voire éviter de les apporter dans la salle de jeu.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Le résultat d'une partie doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation.

Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir proposer nulle par accord mutuel sans le consentement de l'arbitre, il faut jouer **au moins 20 coups**.

Article 10 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte à la table d'arbitrage les 2 originaux des feuilles de partie signées par les deux joueurs. Ces derniers doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 12 :

L'inscription au 24^{ème} tournoi international d'échecs de Créon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'arbitre principal

Frédéric MARIMON

L'organisateur

Jérôme BERT